



Gouvernement du Québec
Député de Johnson
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs

Québec, le 3 mars 2014



Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Considérant les inquiétudes exprimées par différents groupes, citoyens et communautés sur le développement de la filière uranifère en territoire québécois, et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une enquête et une audience publique sur la filière uranifère. Dans une perspective de développement durable, ce mandat portera notamment sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et l'exploitation de l'uranium. Plusieurs aspects pourront donc être examinés lors de cette enquête dont notamment ceux reliés à la santé et à la sécurité associées à ces activités.


Cette démarche a pour but d'informer la population concernant les enjeux, de la consulter et d'éclairer le gouvernement dans sa réflexion quant à l'avenir de cette filière et la protection de l'environnement. Conformément à l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), je vous demande de me faire rapport de vos constatations et de l'analyse que vous en aurez faite.

Ce mandat portera sur l'ensemble du territoire québécois, dont les territoires visés aux chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et au chapitre 14 de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) et au chapitre II de la LQE. Je m'attends donc à ce que les comités consultatifs prévus dans la CBJNQ et la CNEQ ainsi que dans le chapitre II de la LQE soient associés à l'exercice de consultation publique afin de bénéficier de l'expertise de ces comités et de veiller à s'assurer qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des autochtones inscrits aux chapitres 22 et 23 de la CBJNQ et au chapitre 14 de la CNEQ.

...2

Le mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement débutera le 20 mai 2014 et se conclura par le dépôt du rapport au plus tard le 20 mai 2015. Par ailleurs, je vous demande de rendre public le 16 avril 2014 le document suivant : *Étude sur l'état des connaissances, les impacts et les mesures d'atténuation de l'exploration et de l'exploitation des gisements d'uranium sur le territoire québécois*, Réseau DIVEX, janvier 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line followed by a stylized, cursive flourish.

YVES-FRANÇOIS BLANCHET